

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : **06628**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FACHTA LI KANIL

Date de naissance :

06/13/1966

Adresse :

All. Abdellah Ben Abdellah, Bnchif, avenchy - app 67

Car. :

0661310632

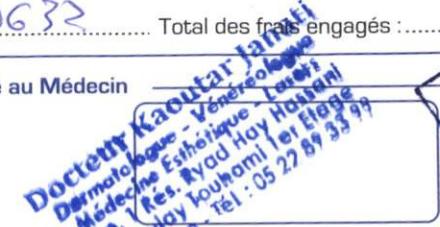
Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

02/01/24

Nom et prénom du malade :

FACHTA LI KANIL

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Refumatisme

Affection longue durée ou chronique :

ALD

ALC

Pathologie :

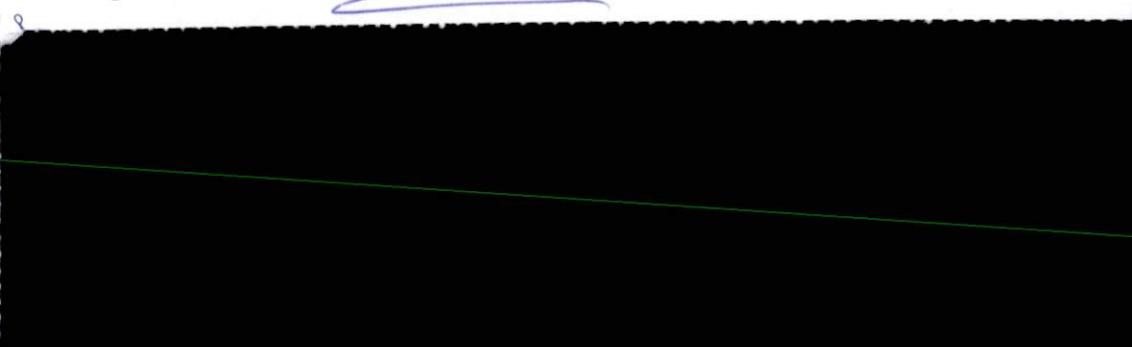
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **0661310632** Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/2023	ai	grat		Docteur Kaoutar J. A. Dermatologue - Vénéréologue Médecin - Infectiologue - Losse Dr. Moulay Youssoufi le Rida Casablanca - Tel : 05 22 89 33 29

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Outre les honoraires de la consultation, le patient paie 1000 Dhs par ordonnance.	02/01/2024	403,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

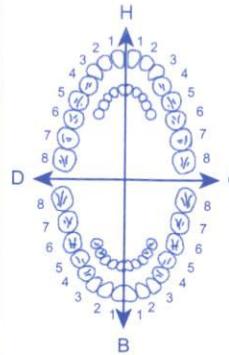
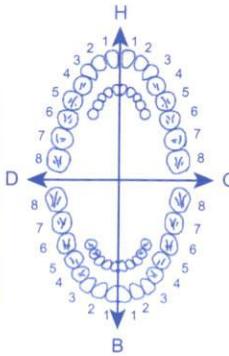
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 00000000 00000000 G 35533411 11433553			
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	Coefficient des travaux	
DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Kaoutar Janati

Dermatologue - Vénérérologue
 Ancien Médecin interne au
 CHU Ibn Rochd et à l'Hôpital SAR Moulay El Hassan
 Diplômée en Médecine Esthétique
 et lasers de l'université de Besançon - France
 Maladies de la peau, cuir chevelu, ongles
 Allergies - Brûlures - Chirurgie Dermatologique
 Médecine Esthétique - Lasers

**الدكتورة كوثر جناتي**

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية
 طبيبة سابقة بمستشفى ابن رشد
 ومستشفي مولاي الحسن
 حاصلة على شهادة طب التجميل
 والليزر من جامعة بنسون - فرنسا
 أمراض الجلد والشعر والأظافر، الحساسية
 الحروق، جراحة الجلد طب التجميل،

Casablanca, le

02/01/2014

Docteur Kaoutar Janati
 Dermatologue - Vénérologue - Lasers
 Imm. 1 Res. Ryad Hay Hassan
 Bd. Moulay Tbourida 10000 Casablanca - 1^{er} étage

Janati
 1/1

Fachbali
 Maroc

222,--

①

Augmentin

1g

Sachet

48,70

15 x 31

②

Solegarod 200

15

42,60

③

Bcp15

15

87,30

④

Broucho Kod Sinex

10 x 215

400,60

Derjix cr

1 app 15

Docteur Kaoutar Janati
 Dermatologue - Vénérologue - Lasers
 Imm. 1 Res. Ryad Hay Hassan
 Bd. Moulay Tbourida 10000 Casablanca - 1^{er} étage



bronchokod

sirop

Adultes

LOT:1175
PER:12/25
PPV:42,60DH